VUE D'ENSEMBLE

Beauvais

Institution du Saint-Esprit de Beauvais
vue d'ensemble de l'établissement
(Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit, Chevilly-Larue)

INSTITUTION DU SAINT-ESPRIT

DIRIGÉE PAR

LES PÈRES DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

ET

DU SAINT-CŒUR DE MARIE

à BEAUVAIS (Oise)

BUT DE L'INSTITUTION

L'ouverture de cette École répond à un véritable besoin et donne satisfaction aux demandes réitérées d'un grand nombre de familles, désireuses d'assurer à leurs enfants, avec les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une éducation chrétienne.

ENSEIGNEMENT

Outre l'Instruction religieuse qui tient le rang d'honneur, le plan d'études comprend tout l'enseignement secondaire classique, préparant aux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences.

Un bulletin hebdomadaire informe les parents du travail de leurs enfants et des places obtenues dans les compositions de la semaine.

HYGIÈNE

Les salles de l'Établissement sont grandes, élevées, bien aérées et bien éclairées. Deux calorifères établis dans le sous-sol entretiennent pendant l'hiver une température douce et uniforme dans toute la maison.

L'infirmerie est isolée de l'habitation des élèves, et confiée, ainsi que la cuisine et la lingerie, aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Les Religieuses s'occupent également du vestiaire et de la toilette des plus jeunes élèves ; elles font les classes de Dixième et de Neuvième aux enfants de six ans et demi à huit ans.

Une Maison de Campagne distante de deux kilomètres de l'Établissement offre aux élèves un très-agréable but de promenade.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Institution comprend quatre catégories d'élèves : les pensionnaires, les demi-pensionnaires, les externes restants et les externes libres.

Ces derniers n'assistent qu'aux classes, aux cours d'Instruction religieuse et aux offices. Ils ne portent pas l'uniforme de l'Établissement.

Les externes restants suivent tous les exercices réglementaires pendant le temps de leur présence dans l'Institution, c'est-à-dire, de 8 heures du matin à midi, et de 1 heure à 7 heures du soir. Ils prennent à 4 heures la collation dans l'Etablissement.

Les demi-pensionnaires entrent à l'Institution à 8 heures et la quittent à 7 heures du soir. Ils prennent à midi le déjeûner et à 4 heures la collation avec les pensionnaires.

Les pensionnaires ne quittent l'Établissement que les jours de sortie et pendant les vacances. Leurs parents peuvent les voir au parloir tous les jours de midi et demi à 1 heure et demie.

Les pensionnaires présentent au moment de leur entrée dans la Maison, outre leur extrait de naissance, leur extrait de baptême s'ils n'ont pas fait la première communion. Ils doivent justifier qu'ils ont été vaccinés. On demande de plus à tous les élèves qui ont fréquenté un autre établissement, un certificat de bonne conduite et les deux derniers bulletins qu'ils ont obtenus dans cette Maison.

PRIX DE PENSION

	PENSION	DEMI-PENSION	EXTERNAT RESTANT	EXTERNAT LIBRE
Classes de 10e, 9e, 8e, 7e.....	800	500	250	»
6e, 5e, 4e.....	900	600	350	200
3e, 2e, Rhétorique, Philosophie et cours de Mathématiques.	1000	700	450	300

Ces prix comprennent l'enseignement de l'allemand et du dessin d'ornement.

FRAIS ACCESSOIRES POUR LES PENSIONNAIRES

1° Le blanchissage ;
2° Le raccommodage du linge, des habits et des chaussures ;
3° Les livres et les fournitures classiques ;
4° La literie complète (moins la couchette de fer et le sommier élastique) ;
5° Les honoraires du Médecin et les frais de pharmacie ;
6° La coupe des cheveux.

Prospectus de l'Institution de Beauvais *(ACSSp)*

COLLÈGE CONGRÉGANISTE CONTRE LYCÉE RÉPUBLICAIN À BEAUVAIS (1889-1900)

Paul AIRIAU

Bien qu'essentiellement dédiée aux missions, la Congrégation du Saint-Esprit développe une dimension enseignante après 1875. Un décret du 20 février 1874 lui reconnaît une utilité publique pour l'enseignement. Elle participe ainsi à l'essor de l'enseignement congréganiste, notamment secondaire. Mais en 1897 elle ne tient que six (cinq collèges et un petit séminaire) des 552 institutions congréganistes (dont 134 petits séminaires), tout en étant elle aussi confrontée à l'anticongréganisme républicain. Ses collèges ne sont cependant pas systématiquement visés par les républicains, sauf circonstances particulières.

Tel est le cas à Beauvais où la Congrégation prend en charge un nouveau collège à partir de 1889. Elle est alors confrontée à une municipalité radicale voulant ériger le collège municipal en Lycée. Mais l'administration de l'Instruction publique et des Cultes n'est pas forcément sur une ligne offensive (1).

I. LA FONDATION DE L'INSTITUTION DU SAINT-ESPRIT (1889).

1°. La volonté de Mgr Péronne.

L'Institution du Saint-Esprit a été voulue par Mgr Joseph Péronne, évêque de Beauvais depuis 1884. En effet, il contestait pour des raisons religieuses l'enseignement public. Le 11 août 1889, son vicaire général, l'abbé Blond, affirme, lors de la distribution des prix à l'école libre des Frères de la Doctrine chrétienne de Noyon, qu'il faut défendre l'enseignement libre car "*[...] il s'agit de garder la Foi, l'Évangile, les fruits de la Rédemption*", de défendre la vraie France, de la régénérer, et de ne pas la laisser sombrer dans la décadence où l'entraînent juifs, francs-maçons et protestants. Ce discours attire l'attention du Ministère de la Justice et des Cultes. Après que le préfet a temporisé en septembre, en raison des élections, l'affaire est traitée en décembre.

Mgr Péronne couvre son subordonné et attaque l'enseignement public, jamais neutre, visant notamment le collège de Beauvais et un de ses professeurs qui a publié un livre, *L'Anticatholique*, sans être sanctionné par sa hiérarchie. Mgr Péronne a donc retiré l'aumônier du collège. L'inspecteur primaire d'Académie et l'inspecteur d'Académie jugent eux l'évêque mal informé sur tous les points, sauf sur *L'Anticatholique*.

L'affaire s'arrête là, mais l'évêque entend bien s'opposer à l'enseignement public (2). Il veut faire surgir une concurrence catholique au collège municipal en régie ; d'environ 300 élèves, assurant les cursus classique et moderne et l'enseignement primaire, celui-ci est subventionné par l'État et surtout la municipalité, les ressources propres (dons, legs, pensions) étant insuffisantes (3). De plus, la municipalité de Beauvais est radicale depuis la

victoire républicaine de 1877-1878. Le succès de la liste du docteur Gérard, franc-maçon, a mené Claude Roussel à la mairie (il y restera jusqu'en 1884) - son père tenait un établissement d'enseignement privé non catholique. En 1880, la *République de l'Oise* est fondée contre *Le Moniteur de l'Oise*, proche de l'évêché, et une section de la Ligue de l'Enseignement s'ouvre.

L'anticléricalisme municipal s'affirme : laïcisation de noms de rue, développement de l'enseignement public, interdiction des processions publiques (sauf une), clergé écarté de la fête de Jeanne Hachette. Le projet de transformation du collège en Lycée, évoqué depuis les années 1840, revient avec force. Mais les finances sont insuffisantes, le conseil général de l'Oise refusant de s'engager et l'État n'apportant qu'un million de francs.

En 1888, lors des élections municipales, la droite beauvaisienne échoue dans son offensive appuyée sur un argument fiscal (augmentation des impôts nécessaire à la construction). Ainsi, en 1889, le vide laissé par la suppression des établissements jésuites est en passe d'être comblé par un Lycée, susceptible de recruter parmi les familles aisées. La solution est donc pour Mgr Péronne d'ouvrir un collège privé de qualité (4).

2°. L'engagement spiritain.

La Congrégation du Saint-Esprit est sollicitée, car elle possède à Beauvais une institution depuis plus de dix ans. Le 21 novembre 1871, elle s'était affiliée à l'archiconfrérie de Saint-Joseph, fondée en 1859 par l'abbé Armand Claverie et sise dans la chapelle de l'institution des Frères des Écoles chrétiennes de Beauvais dont il était l'aumônier. En avril 1873, l'abbé Claverie, neveu de Mgr Joseph Gignoux, alors évêque de Beauvais, proposait au P. Schwindenhammer, supérieur général des spiritains, de prendre la direction de l'Archiconfrérie et de l'aumônerie. Malgré ses réticences, la Congrégation cèdait aux instances de l'évêque.

En octobre 1875, en lien avec l'Archiconfrérie, le P. Amet Limbour, animateur d'un cercle ouvrier à Beauvais, ouvrait l'Œuvre des clercs de Saint-Joseph, afin de répondre aux demandes d'admission de vocations faites de manière dispersées par les différentes missions spiritaines. Grâce au bulletin de l'Archiconfrérie, elle attirait de nombreux dons permettant l'aménagement matériel. Des sœurs de Saint-Joseph de Cluny s'adjoignaient à la communauté en 1880.

Les spiritains acceptent le 2 juillet 1889 la direction du nouveau collège proposée par Mgr Péronne - les Clercs sont transférés à Seyssinet (Isère) (5). Ils assument le choix de l'évêque en faveur des familles aisées, comme le montrent la lettre circulaire du P. Philippe Kieffer, premier supérieur, aux curés du diocèse, en juin 1890, et les prospectus de l'établissement : classes jusqu'au baccalauréat, filières classique et moderne, débouché dans les carrières civiles et militaires, accueil de sujets distingués, pension annuelle d'un interne de 1 000 F, cours facultatifs d'escrime, de musique, de chant ou d'anglais (l'allemand est la première langue vivante).

Cette orientation bourgeoise se manifeste aussi dans la reconstruction à grands frais de l'établissement de 1890 à 1893. En juillet 1890, le P. Kieffer prévoit un bâtiment pour 250 élèves, dont 130 internes. Le personnel, nombreux, est logé, nourri, blanchi, ce qui justifie l'érection de Beauvais en communauté spiritaine principale en février 1892. Fin 1894, il y a 56 personnes à entretenir (dix-neuf Pères, six scolastiques, cinq Frères, onze sœurs, deux agrégés, treize domestiques) (6). Le spirituel n'est cependant pas oublié dans ces prospectus : les fortes convictions ennoblissant le cœur, trempant les caractères et donnant sa vraie dimension à la vie, des cours de religion sont dispensés. Le patriotisme est aussi assumé : Beauvais est ville de garnison depuis 1877, l'état-major de la 6e Brigade d'infanterie y a son siège, et les grandes manœuvres de septembre 1893 en Île-de-France, achevées près de la ville en présence du Président de la République et de quatre ministres, ont vu 200 000 personnes assister avec ardeur à la cérémonie finale (7).

Mais cela n'est pas forcément suffisant face à la concurrence éducative dans l'Oise.

L'Institution rivalise avec le collège municipal, d'autant plus que la filière classique connaît une nouvelle faveur des parents à partir de 1893. L'enseignement moderne oppose l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, devenu institution d'enseignement secondaire moderne en 1893, et le collège. Le petit séminaire Saint-Lucien, plutôt classique, perturbe ce schéma. L'Institution Saint-Vincent de Senlis, fondée en 1837 et tenue par les maristes, attire les élites et fait face à un collège municipal. Le petit séminaire de Noyon et le Pensionnat Saint-Joseph des maristes, à Pont Sainte-Maxence, ne doivent pas être oubliés. Cette concurrence explique en partie la difficile situation financière de l'Institution. Afin de ne pas être soumise au droit d'accroissement, la Congrégation utilise un montage qui lui garantit le contrôle de l'Institution mais représente de lourdes charges (fondation d'une société anonyme où elle possède la majorité des actions, important endettement) (8). Les faibles ressources compensent difficilement les fortes charges annuelles (salaires du personnel, intérêts des emprunts). Les pensions des 130 à 140 élèves de 1893-1895 rap-

portent un peu moins de 100 000 F, et l'entretien du personnel pèse lourd. Fin 1894, le déficit est d'environ 50 000 F. Le conseil général spiritain veut donc liquider l'œuvre mais doit constater que l'opération est alors impossible (9).

En face, le collège est appuyé par la ville (qui comble le déficit structurel, et assure sept bourses) et l'État (14 600 F de subvention, dix-sept bourses). Les 302 élèves (domination de l'enseignement moderne aux deux tiers en 1892, pensions de 600 à 750 F pour un interne) doivent rapporter en 1893 quelque 110 000 F. Avec trente-neuf administrateurs, professeurs et répétiteurs, les charges sont moins élevées qu'à l'Institution (10) .

La Congrégation du Saint-Esprit s'est donc engagée dans une lourde opération dont elle n'a pas nettement mesuré les conséquences. Et la politique rattrape l'Institution du Saint-Esprit.

II. LES SPIRITAINS, LES EVEQUES, LA POLITIQUE (1889-1895)

1°. Une Institution du Saint-Esprit antirépublicaine ?

En acceptant la direction du nouveau collège, les spiritains risquent de devenir partie prenante des clivages locaux. Mgr Péronne les a de plus imposés à un clergé réticent et manifeste un appui très ferme à l'Institution, ainsi rangée dans un camp (11). Un rapport préfectoral de juin 1892, après la mort de l'évêque, résume la situation :

L'installation à Beauvais, sous les auspices de l'ancien évêque, d'un pensionnat congréganiste destiné à faire tomber le Collège, la suppression de l'aumônerie de ce dernier établissement, la création de journaux violemment opposés aux républicains, telles sont les principales mesures qui avaient provoquées [sic] dans les esprits l'agitation la plus regrettable et motivé de la part de la municipalité (qui, je dois le reconnaître, n'a pas été désavouée par la population), une attitude exceptionnellement hostile à l'Évêché et, comme manifestation finale, le refus d'assister aux obsèques du Prélat décédé (12).

La coalition implicite de l'évêque et des conservateurs contre la municipalité radicale explique que le *Journal de l'Oise* présente favorablement la vie de l'Institution - comme *Le Moniteur de l'Oise*, bien que son directeur soit membre du Conseil d'Administration du collège et de son Association amicale d'anciens élèves. Les compte-rendus critiquent l'enseignement public : "*[...] l'Institution du Saint-Esprit [...] donne satisfaction aux demandes réitérées d'un grand nombre de familles du département, désireuses d'assurer à leurs enfants, avec les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une instruction chrétienne*" Cette rhétorique bientôt enrichie de nationalisme trouve dans l'hostilité au projet de Lycée une traduction concrète (13).

Le conseil municipal radical a voté la transformation du collège en Lycée le 29 novembre 1889. Il prévoit en septembre 1890 une dépense de plus de deux millions de francs, mais l'ampleur de la somme divise les conseillers. Le maire est attaqué en mars 1891, car l'enseignement populaire reçoit moins d'argent.

L'Institution et le Lycée projeté fixent de plus en plus l'opposition entre radicaux et conservateurs, ce que montre un incident. En novembre 1891, lors d'une promenade, des élèves de 6e de l'Institution jettent du gravier du haut d'un pont surplombant une voie de chemin de fer, au moment où passe un train. Le conducteur, légèrement touché, porte plainte. Le spiritain conduisant la promenade et les élèves sont assignés en justice. *La République de l'Oise* annonce : "Les Pères du Saint-Esprit en Police Correctionnelle". Le *Journal de l'Oise* répond : "Paille et poutre". *La Croix de l'Oise* dévoile les dessous de l'affaire : "Ce sont des congréganistes". Le *Moniteur de l'Oise* temporise : "À propos d'une gaminerie". La présentation des faits est tout aussi diverse : cailloux contre gravier, plainte spontanée d'un conducteur blessé contre manipulation par les radicaux locaux d'un machiniste égratigné. Finalement, la responsabilité civile du religieux est reconnue et les parents des élèves condamnés aux frais et aux dépens (14).

2°. Un difficile équilibre.

L'Institution n'est pourtant pas en elle-même acteur politique, et elle se passerait de cette guérilla. Pour certains, elle est avant tout un établissement scolaire : ainsi au *Moniteur de l'Oise*, ou pour le curé-doyen de la paroisse Saint-Étienne, sur le territoire de laquelle elle est installée, l'abbé Philidor Dubois. Ce dernier recherche la conciliation avec la mairie et les républicains, refusant tout acte pouvant être interprété comme un engagement partisan. Lors de la pétition pour la restauration de la procession en l'honneur de Jeanne Hachette, supprimée par la mairie, il donne d'abord sa signature, mais la retire en apprenant sa dimension politique. Le maire se félicite explicitement de son attitude et la municipalité vote une subvention pour la campagne de restauration de Saint-Étienne menée à partir de 1895. L'abbé Dubois est suffisamment bien perçu politiquement pour que le Dr Gérard appuie avec le conseiller général Horace Moisand la proposition du député républicain de l'Oise Alexis Delaunay de le nommer à l'évêché de Beauvais. Soutenue par les bons renseignements du préfet, la proposition retient l'attention des Cultes. Mais le ministre des cultes Louis Ricard,

strictement opposé à toute nomination comme évêque d'un prêtre originaire du diocèse, s'y refusa. Les milieux intransigeants et antirépublicains firent campagne au moins dans Beauvais contre l'abbé Dubois, alors que filtraient des bruits de nomination (15).

L'Institution du Saint-Esprit peut bénéficier d'un possible espace lui permettant de ne pas être trop identifiée à un camp. Mais sa marge de manœuvre est limitée par sa dépendance envers l'évêque, surtout après 1892, lorsqu'est nommé Mgr Frédéric Fuzet, notoire partisan du Ralliement. Les relations auraient pu être difficiles, car les spiritains s'étaient un peu heurtés à lui lorsqu'il était en poste à La Réunion - le supérieur général spiritain avait refusé d'y remplacer le collège jésuite par un établissement spiritain, et le supérieur local des spiritains avait été l'occasion d'une campagne contre Mgr Fuzet (*La République de l'Oise* essaya sans succès d'exploiter l'incident) (16). La situation est cependant parfois délicate. Le P. Kieffer, prudent et attentif à l'image fort mitigée du prélat dans son diocèse, incrimine surtout dans sa correspondance le vicaire général, Mgr Pierre-Édouard Puyol, ancien supérieur de Saint-Louis-des-Français (1881-1890) - acrimonieux sans doute parce qu'il ne put imposer Saint-Louis contre le Séminaire français de Rome tenu par les spiritains. En juin 1895, Mgr Fuzet fait une série de remarques aigres-douces au P. Kieffer. Il en attendait sans doute un soutien visible sur la loi d'abonnement (les spiritains avaient pris des positions voisines des siennes), alors que ce point l'isolait dans son diocèse (17).

L'Institution du Saint-Esprit et le Lycée sont donc des symboles opposés dans la vie politique beauvaisienne. La fondation effective du Lycée en 1898 va accentuer cette lecture.

III. COLLEGE CONTRE LYCEE (1898-1900).

1°. Avant l'ouverture du Lycée.

La transformation du collège en Lycée avait échoué sur des questions financières en 1888. La municipalité s'étant engagée à partir de 1890-1891 à fournir un bâtiment, son mobilier, des subventions et des bourses, l'érection est décrétée le 27 juin 1893. Les travaux de terrassements débutent en janvier 1896, et, le 23 mars, Émile Combes, ministre de l'instruction publique, pose la première pierre et visite les institutions d'enseignement laïques. Quarante jours avant les élections municipales, Olivier Hucher, président du tribunal de commerce et conseiller municipal d'opposition, demande la transformation du bâtiment en caserne. La majorité radicale se désunit, la question fiscale passe au premier plan, la campagne électorale est fort animée, l'Institution du Saint-Esprit étant insultée par un adjoint. Les radicaux sont balayés, perdent la mairie et ne récoltent que trois des vingt-sept sièges de conseillers. Hucher, devenu maire, ne peut cependant obtenir du ministère l'arrêt de la construction (18).

L'Institution est ainsi prise dans une tourmente locale. En janvier 1897, *la République de l'Oise* attaque le "cléricalisme" beauvaisien, visant l'Institution et le collège des Frères des Écoles chrétiennes. Le ténor de l'antirépublicanisme local, le marquis de Licques, réplique immédiatement dans son organe, *Le Clairon de l'Oise* : l'anticléricalisme radical était ignoble, les consciences sont respectées. Lors du renouvellement du corps professoral précédant l'ouverture du Lycée, les radicaux de l'Oise tentent de faire pression sur l'Instruction publique au profit d'une approche politique. En retour, les antirépublicains ou des modérés voient dans le Lycée une machine anticatholique (19).

Nouveau supérieur de l'Institution depuis 1895, le P. Henri Le Floch ne refuse pas complètement d'entrer dans ce conflit. Certes, en juillet 1898, alors que Mgr Fuzet se déclare partisan de maisons dont les élèves iront dans les Lycées, il affirme être prêt à cette opération si ordre lui en est donné par son supérieur général : question de principe mise à part (il y est hostile), il est sans autorité dans l'affaire et propose même un schéma d'action. Par principe, il défend l'enseignement catholique ; en

Le Lycée de Beauvais, ouvert en 1898 ***(A.D. Oise)***

tant que supérieur, il donne son avis ; en tant que religieux, il ne lui revient pas de décider (20). Il n'en est pas moins hostile à l' "éducation nationale", à suivre son discours lors de la fête de l'Institution en 1896 : nécessité de l'éducation catholique, rejet de la neutralité républicaine, du spiritualisme universitaire, du projet laïque, affirmation de l'alliance entre le catholicisme et la France, conception de l'éducation catholique opposée à l'instruction publique. L'hostilité au Lycée organise aussi ses demandes à ses supérieurs. Dès juin 1896, davantage encore en 1898, il attire leur attention sur la nécessité d'obtenir un bon corps professoral afin pouvoir lutter à armes égales contre le Lycée (21).

2°. Après l'ouverture du Lycée : la permanence du conflit symbolique.

L'ouverture du Lycée ne change cependant pas grand chose, ni ne durcit les propos du côté du P. Le Floch au moins. Certes, en septembre 1899, le supérieur proteste contre le comportement de la Maison-Mère qui affecte comme bon lui semble des spiritains à des emplois déterminés. Mais il ne peut rien face à la gestion catholique de l'enseignement au XIXe siècle, où les professeurs sont interchangeables. Son discours pour la fête de l'Institution en juillet de son côté appelait à l'union des parents et des maîtres, et promouvait une alliance entre catholicisme et patriotisme (22).

Mais hormis cette trace éventuellement antirépublicaine, explicable par le quatorze-centième anniversaire du baptême de Clovis en 1896 et l'affaire Dreyfus, le P. Le Floch ne se lance pas dans une charge contre la République ou le Lycée (23). Même, il est en partie décalé avec *L'Enseignement chrétien*, la revue de l'Alliance générale des maisons d'éducation chrétienne, qui se livre à une défense de l'enseignement libre et à une attaque des projets laïques essentiellement en 1898 et 1899.

En 1899, alors qu'il vient d'exalter l'alliance de l'Église et de la France, le P. Le Floch appelle les adolescents à devenir "*des serviteurs utiles à notre patrie, en conformité avec les conditions générales de notre temps et les exigences du milieu social où vous devez vivre*." Position qui se rapproche fort de celle de Mgr Fuzet devenu archevêque de Rouen, mais qui ne va pas aussi loin : il ne va pas jusqu'à défendre l'amour de la France telle qu'elle est, c'est-à-dire démocratique (24) .

La position relativement pragmatique du P. Le Floch a peu d'échos cependant, du moins du côté des militants radicaux. Alors que s'ouvre le Lycée, est lancé en novembre 1898 un appel pour la fondation d'un Cercle laïque, qui se met rapidement en place. Avec un cercle familial destiné aux enfants, un cercle de jeunes gens et un de jeunes filles, et des conférences et des cours privés, se modelant sur les Universités populaires, il reçoit rapidement une centaine de souscriptions. Il organise des fêtes et des lectures dramatiques, assure des activités pour les enfants, recrutant notamment dans la population ouvrière de Beauvais. Il s'affilie rapidement à la Ligue de l'enseignement. Son principal animateur et organisateur est Camille Léger, professeur de philosophie au Lycée de Beauvais, qui a publié en 1897 *La liberté intégrale, esquisse d'une théorie républicaine des lois* - un républicain laïque, radical, appuyé par Ferdinand Buisson (25).

Léger sert rapidement d'épouvantail aux conservateurs beauvaisiens. Le 31 octobre 1899, la municipalité participe à la manifestation du Souvenir français en hommage aux morts de la guerre de 1870-1871. De leur côté, les organisations et élus radicaux, associés à la loge franc-maçonne de Beauvais et au Cercle laïque, organisent une manifestation. Hostile à la hiérarchie militaire, anticatholique (discours de l'ancien prêtre Victor Charbonnel au Cercle), elle s'achève par un cortège en l'honneur des morts de la guerre. Le *Journal de l'Oise* dénonce la présence de professeurs du Lycée dans le cortège, puis bientôt leur collusion avec les radicaux contre la majorité municipale.

L'enquête de l'Instruction publique établit que seul Léger était très vraisemblablement présent, bien que l'administration lui ait déjà conseillé la prudence dans ses engagements, et déplore que cela implique le Lycée dans une affaire politique. Pour l'aumônier du Lycée, l'abbé Leclercq, Léger sert d'argument aux modérés et aux conservateurs, alors que les autres professeurs pratiquent une consciencieuse réserve, et que les élèves accueillent avec déférence les allocutions dominicales et les cours de religion.

En 1900, nouvelle escarmouche. L'Institution du Saint-Esprit est attaquée lors du jugement d'un ancien Frère spiritain, condamné par contumace pour vol à Beauvais, finalement arrêté à Saint-Brieuc et donc rejugé. Le P. Le Floch est cité comme témoin et le substitut du procureur exploite le témoignage d'un Frère évoquant des affaires de mœurs. *La République de l'Oise* développe l'accusation contre laquelle réagit *Le Journal de l'Oise*. L'Institution relève cependant le défi du Lycée, son recrutement ne s'effondre pas. Si, peu après l'ouverture du Lycée, elle subit, selon le P. Le Floch, une visite inquisitoriale de l'inspecteur d'Académie, en mars 1900 une nouvelle visite est bien plus pacifique. L'atmosphère semble s'apaiser : le *Journal de l'Oise*, rendant compte de la première visite du nouvel évêque, Mgr Douais, à l'Institution, met en avant l'éducation religieuse sans attaquer le Lycée (26).

Conclusion

Au total, il est difficile de parler de conflit entre le Lycée de Beauvais et l'Institution du Saint-Esprit. Certes, les deux établissements sont rivaux et leur fondation répond assez largement à une volonté conflictuelle, entretenue par les républicains de l'Oise et la municipalité radicale, et par les conservateurs et monarchistes de Beauvais à la suite de Mgr Péronne.

Deux minorités actives instrumentalisent l'enseignement pour en faire un des points de leur opposition. Cependant, ni le clergé, pourtant peu favorable au Ralliement, ni la Congrégation du Saint-Esprit, ni l'administration de l'Instruction publique, ni l'administration de l'Intérieur ne tiennent à alimenter à Beauvais le conflit entre République et catholicisme. Au contraire, ils cherchent une cohabitation, sinon cordiale, au moins fondée sur la paix de l'ignorance respective, pour des raisons diverses mais convergentes : spiritains évitant d'attirer l'attention dans un diocèse les acceptant difficilement, représentants des administrations centrales voulant conserver un républicanisme conservateur évitant le basculement vers le radicalisme ou l'antirépublicanisme, tous préservant une attitude modérée correspondant au public des établissements - les radicaux s'appuient sur la population ouvrière des faubourgs, dont les enfants sont fort peu scolarisés au Lycée.

Ainsi s'explique la dimension largement verbale, et à ce titre partiellement artificielle, du conflit. Beauvais n'est pas un terrain favorable à une lutte acharnée entre enseignements public et congréganiste, même alors que s'avancent l'expulsion des congrégations et la Séparation.

* * *
*

NOTES :

(1) On s'est principalement appuyé sur les Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit (Chevilly-Larue ; ci-après ACSSp) et les Archives Nationales (AN). L'inventaire des Archives départementales de l'Oise pour les questions d'enseignement ne laisse pas deviner la présence d'importantes pièces concernant l'Institution du Saint-Esprit.

(2) ACSSp 2G5, 3A-IV (P. Kieffer au P. ?, 19/04/1889) ; AN F19 2623, "Dubois Philidor" (E. Gérard au préfet de l'Oise, 30/09/1892) ; AN F17 14094, "Collège de Beauvais" (vice-recteur de l'académie de Paris au ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 11/06/1892 ; Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Beauvais, séance du 21/10/1892 ; Ville de Beauvais. Collège communal de garçons. Traité constitutif. 15/01, 30/04/1892. 4 p. manus.)

(3) "Distribution des prix aux élèves de l'École libre de Noyon dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes", *L'Ami de l'Ordre*, 15/08/1889, repris dans *École libre de Noyon dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne. Distribution des prix du 11 août 1889*, Noyon, Gaston Andrieux, 1889, p. 9 ; AN F19 5892, "Blond" (préfet de l'Oise au ministre des Cultes, 18/11/1889 ; minute d'une lettre du ministre des Cultes à l'évêque de Beauvais, 05/12/1889 ; Mgr Péronne au ministre des Cultes, 10/12/1889 ; copie d'une lettre de l'inspecteur primaire Mauroy à l'inspecteur d'Académie, 06/01/1890 ; inspecteur d'Académie au préfet de l'Oise, 10/01/1890).

Le seul ouvrage pouvant correspondre aux accusations de Mgr Péronne est celui du républicain matérialiste Marcellin Langlois, *Philosophie atomistique. 1ère partie. L'anticatholique*, Paris, A. Ghio, 1889. Il n'a pas été possible de vérifier si M. Langlois était professeur à Beauvais.

(4) "Communauté de Saint-Joseph, à Beauvais", *Bulletin de la Congrégation* (ci-après BdC), n° 55, 07/1891, pp. 95-106 ; J. Ganiage, "8. IId Empire et IIIe République", *Histoire de Beauvais et du Beauvaisis*, dir. Jean Ganiage, Toulouse, Privat, coll. Pays et villes de France, 1987, pp. 221-334 – reprend largement C. Fauqueux, *Beauvais, son histoire (des origines à nos jours)*, Beauvais, Imprimerie centrale administrative, 1938, pp. 319-324, 339-345.

(5) ACSSp, 2G5, 2-I (notamment "Avant-projet de Convention à passer entre Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Beauvais et le T. R. P. Supérieur Général de la Congrégation du Saint-Esprit et du St Cœur de Marie" – annotation manuscrite du P. Kieffer du 16/04/1889), 2G5, 3A-IV (P. Kieffer à la Maison Mère, 09/03, 08/05, 06, 10/06, 11, 12, 16, 17/07/1889), 1C1, 1 (Registre du Conseil général, matériel, 1869-1896, p. 277) ; "Translation de l'œuvre des clercs de Saint-Joseph à Seyssinet, près Grenoble et fondation d'un petit collège à Beauvais", BdC 33, 09/1889, pp. 331-332.

(6) La Congrégation du Saint-Esprit comporte des Pères (prêtres formés dans un scolasticat, ayant prononcé des vœux de religion) et des Frères (laïcs ayant prononcé des vœux de religion) ; les scolastiques sont les apprentis spiritains (futurs Pères), les agrégés des prêtres séculiers unis par un lien personnel à la Congrégation du Saint-Esprit. Les œuvres spiritaines (collèges, missions, etc.) sont prises en charge par des spiritains formant une communauté ayant à sa tête un supérieur (le plus souvent également directeur de l'œuvre) assisté d'un conseil de membres élus (des spiritains de l'œuvre). Le supérieur, lorsqu'il est directeur, cumule responsabilités religieuses (les spiritains sont des religieux suivant une règle) et administratives, cependant distinctes.

(7) ACSSp 2G5, 2-I (P. Kieffer, Information sur le plan d'ensemble de l'Institution, l'acquisition de la propriété Pond, les constructions immédiatement nécessaires, 01/07/1890), 2-II (P. Ott, État de la situation financière de la Société civile de l'Institution du Saint-Esprit de Beauvais à la date du 1er janvier 1897), 1C1, I (Registre du Conseil général, matériel, 16/02/1892, p. 297) ; J. Ganiage, art. cit.

(8) Afin de réduire l'assise financière des congrégations, les républicains

les soumettent à un impôt sur le revenu (1880) puis à un droit d'accroissement censé être l'équivalent du droit de succession, mais dont les modalités sont telles qu'elles réduisent drastiquement le montant des héritages. La résistance de la plupart des congrégations aboutit à un échec de la loi.

ACSSp 2G5, 1B-I (Lettre circulaire de l'Institution du Saint-Esprit, 21/05/1890), 2-I (notamment "Nouvelles des communes. Beauvais. Institution du Saint-Esprit", *Le Moniteur de l'Oise*, 26/10/1890), II ([P. Faugère], "Rapport au T. R. Père", 03/1894 ; P. Ott, "Réponse aux questions du R. P. Épinette, S. Proc. gl, relativement aux Comptes de Beauvais pour l'Exercice 1895-1896 du 1er août au 31 juillet" ; P. Ott, "État de la situation financière de la Société civile de l'Institution du Saint-Esprit de Beauvais à la date du 1er janvier 1897"), 3A-IV (lettres du P. Kieffer à la Maison Mère, notamment le 06/12/1889).

(9) ACSSp 2G5, 2-II (P. Ott, "État de la situation financière de la Société civile de l'Institution du Saint-Esprit de Beauvais à la date du 1er janvier 1897"), 1C1, 1 (Registre du Conseil général, matériel, 13/02/1894, p. 322).

(10) ACSSp : 2G5, 2-II (Comptes et budgets) ; 1C1, 1 (Registre du Conseil général, matériel, 04/12/1894, 21/01/1895, pp. 336, 337) ; AN F17 14094 (Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Beauvais, séance du 21/10/1892). Institution du Saint-Esprit, Beauvais, *Annuaire pour l'année 1891-1892*, Beauvais, Typographie D. Père, A. Cartier gérant, 1891, pp. V-VI.

(11) L. D., "Institution du Saint-Esprit", *Semaine religieuse de Beauvais*, 12/07/1890, p. 502.

(12) AN F19 2623, "Dubois Philidor" (préfet de l'Oise au ministre des Cultes, 04/06/1892).

(13) "Liste générale des sociétaires", Association amicale des anciens élèves du collège de Beauvais, *Compte-rendu de l'Assemblée générale du 17 Octobre 1897. Statuts et règlements particuliers de l'Association*, Beauvais, Imprimerie Avonde et Bachelier, p. 44 ; A. R., "Nouvelles des Communes. Beauvais. Institution du Saint-Esprit", *Journal de l'Oise*, 31/07/1890, p. 2 ; "Une charmante soirée", *Le Moniteur de l'Oise*, 18/02/1890 ; Ch. L., "La distribution des prix à l'Institution du Saint-Esprit", *Le Moniteur de l'Oise*, 01/08/1890, p. 2

(14) "Nouvelles des Communes. Beauvais. Conseil municipal. Séance du vendredi 26 septembre 1890", *Journal de l'Oise*, n° 232, 28/09/1890, p. 2 ; "Nouvelles des Communes. Beauvais. M. Lesage, le lycée et l'école professionnelle", *Journal de l'Oise*, 27/03/1891, p. 2 ; "Paille et poutre", *Journal de l'Oise*, 21/01/1892 ; G. L., "Chronique locale. Les Pères du Saint-Esprit en Police Correctionnelle", *La République de l'Oise*, 21/01/1892 ; "Nouvelles des Communes. Beauvais. Ce sont des Congréganistes", *La Croix de l'Oise*, 22/01/1892 ; H. M., "Nouvelles locales, Arrondissement de Beauvais. Beauvais. A propos d'une gaminerie", *Le Moniteur de l'Oise*, 23/01/1892.

(15) Les projets de nomination perdurent jusqu'en 1896, fortement appuyées par Mgr Fuzet, mais l'abbé Dubois refuse fermement, alors qu'un brouillon de décret de nomination à Évreux avait été rédigé : AN F19 2623, "Dubois Philidor" (note de C. Dumay, 11/05/1892 ; A. Delaunay à C. Dumay, 27/05/1892 ; E. Gérard au préfet de l'Oise, 30/09/1892 ; préfet de l'Oise au ministre des Cultes, 04/06/1892 ; note de la direction des Cultes, 10/06/1892 ; note du cabinet du garde des sceaux, 29/06/1892 ; E. Gérard au comte de Douville-Maillefeu, 24/09/1892 ; Mgr Fuzet au ministre des Cultes, 18/01/1896 ; brouillon de décret de nomination au siège d'Evreux, ss d.). "Communauté de Saint-Joseph, à Beauvais", BdC 55, 07/1891, pp. 95-106 ; A. Henwood-Reverdot, *L'Église Saint-Étienne de Beauvais. Histoire et architecture*, Beauvais, GEMOB, 1982, pp. 73-74.

(16) Après un sermon contre le gouvernement républicain, athée et provocateur, le supérieur spiritain dut quitter La Réunion, à l'instigation de l'évêque, selon les catholiques monarchistes qui s'opposaient à lui. Sa mort dans le naufrage du bateau le ramenant en France fut bientôt annoncée. L'information était fausse, mais avait été exploitée contre Mgr Fuzet.

(17) ACSSp, 2G5, 2-III (P. ? au P. [Faugère ?], 07/06/1895). *Chronique de l'Oise*, 01/12/1892 ; "Communauté de Saint-Joseph, à Beauvais. Juillet 1891 – Décembre 1893", BdC 84, 01/1894, pp. 45-51 ; Chanoine Cordonnier, *Monseigneur Fuzet. Archevêque de Rouen. I. Les origines. L'Épiscopat à la Réunion et à Beauvais*, lettre préface de É. Mério, Paris, Beauchesne et ses fils, 1948, pp. 106-110, 115-117, 131. Pour remplacer le droit d'accroissement, une taxe annuelle, l'abonnement, est instituée par une loi en 1895. Mgr Fuzet est l'un des rares évêques à prôner la soumission, finalement rejoint par cinq congrégations autorisées, dont celle du Saint-Esprit, alors que Rome refusait de prendre parti - tout en conseillant en fait en sous-main la soumission. Pour la question du point de vue spiritain, P. Grizard, "Au sujet du droit d'accroissement", BdC 106, 11/1895, pp. 835-837, à compléter avec ACSSp 1C1, 1, Registre du Conseil général, matériel, 1868-1896, pp. 344, 351, 352-353, 354-355.

(18) ACSSp 2G5, 3B-II (P. Le Floch au P. ?, 06/05/1896) ; "Communauté du Saint-Esprit, à Beauvais. Janvier 1894 - Mars 1896", *Bulletin Général* (ci-après BG), n° 111, 04/1896, pp. 76-79 ; "Décret déclarant le Collège de Beauvais Lycée national", *Association amicale des anciens élèves du collège de Beauvais*, *Compte-rendu de l'Assemblée générale du 17 Octobre 1897. Statuts et règlements particuliers de l'Association*, Beauvais, Imprimerie Avonde et Bachelier, 1898, pp. 3-4 ; J. Ganiage, art. cit. ; C. Fauqueux, op. cit. V. Genlis, "Le Lycée Félix-Faure, entre mémoire et histoire, d'un siècle à l'autre (www.ac-amiens.fr/lycee60/faure-beauvais/fr/dossiers/100ans/sieaautr.htm – consulté le 13/03/2003).

(19) AN F17 14076 "Beauvais" (A. Courrier – signature accompagnée des trois points maçonniques – à Rabier, directeur au ministère de l'instruction publique, 11/08/1898) ; Vital Cazes,

"Beauvais-Cambrai", *La République de l'Oise* ; L., "Département. Hypocrisie, franchise", *Le Clairon*, 1897.

(20) ACSSp 2G5, 2-I (P. Le Floch à Mgr Le Roy, 03/07/1898), 3B-III (P. Le Floch au P. Assistant général, 27/06/1898).

(21) ACSSp 2G5, 3B-II (P. Le Floch au P. Assistant général, 14/06/1896), III (P. Le Floch au P. Assistant général, 27/06, 14/07, 04/08/1898) ; 2, I ("Nos Collèges", Rapport présenté à Sa Grandeur Mgr Le Roy, Supérieur général, par le P. Le Floch, en vertu de l'obéissance Supérieur de l'Institution du Saint-Esprit à Beauvais, 02/07/1898).

(22) ACSSp 2G5, 3B-III (P. Le Floch au P. Provincial, 22/05, 04, 11/09, 07/11/1899) "Discours du R. P. Le Floch, Supérieur de l'Institution", Institution du Saint-Esprit, Beauvais, Souvenir de la Distribution des Prix le 29 juillet 1896, op. cit., pp. 10-24 ; "Nouvelles locales. Beauvais. Distribution des prix à l'Institution du Saint-Esprit", *Le Moniteur de l'Oise*, 27/07/1899, p. 2.

(23) Approche différente, procédant d'une relecture tardive dans H. Le Floch, *Cinquante ans de sacerdoce, Aix-en-Provence*, Imp. E. Fourcine, 1937, pp. 36, 37. Sur le nationalisme dans l'Oise, B. Joly, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français* (1880-1900). *Boulangisme, ligue des patriotes, mouvements anti-dreyfusards, comités antisémites*, Paris, Honoré Champion, 1998, pp. 608-609.

(24) La commission parlementaire sur l'enseignement, instituée le 1er décembre 1898, travaille à l'évaluation de l'enseignement secondaire, tandis que des projets de loi désirent réformer le baccalauréat et que la loi de 1850 est contestée. L'ACJF et l'AMEC se mobilisent à Lyon pour la défendre, du 23 au 25 mai 1899, avec le soutien de la majorité des évêques. *L'enseignement chrétien* : en particulier "Chronique", 01/11/1899, pp. 717-720, 01/12/1899, pp. 789-797, qui sélectionne quelques discours de distribution des prix particulièrement combatifs, mais l'ensemble des articles de fond de 1899 et des deux premiers tiers 1900 est aussi à parcourir (par exemple P. Lahargou, "Enseignement et liberté", 01/02/1899, pp. 81-98, T. Delmont, "Le congrès de Lyon pour la liberté d'enseignement", 01/07/1899, pp. 481-501, et P. Lahargou, "Avant la bataille", 01/02/1900, pp. 83-95).

Institution du Saint-Esprit, *Annuaire pour l'année scolaire 1897-1898*, op. cit. ; "Nouvelles locales. Beauvais. Distribution des prix à l'Institution du Saint-Esprit", art. cit. ; Mgr F. Fuzet, "Préface", *Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais. Instructions pastorales, lettres et discours*, Paris, A. Roger et F. Chernoviz, 1899, pp. I-XVIII.

(25) C. Léger, *La liberté intégrale, esquisse d'une théorie républicaine des lois*, Paris, Félix Alcan, 1897 (dont le chapitre "Deux années d'éducation laïque", pp. 73-88, présente le Cercle laïque de Beauvais) et *L'éducation laïque*, préface de M. Ferdinand Buisson, Paris, E. Cornély, 1902.

(26) ACSSp 2G5, 3B-III (P. Le Floch au P. Assistant général, 01, 09/02/1897 ; P. Le Floch à Mgr Le Roy, 30/09/1898 ; P. Le Floch au P. Provincial, 26/10/1898, 18/03, 31/05, 20/06/1900) ; AN F17 14076 "Beauvais" (vice-recteur de l'académie de Paris au ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 09, 10/11/1899), F19 5892, "Leclercq" (abbé Leclercq à ?, 21/12/1899) ; "Communauté du Saint-Esprit de Beauvais", BC 147, 04/1899, pp. 26-27 ; "Communauté du Saint-Esprit à Beauvais", BC 170, 04/1901, pp. 53-55 ; P. Lafage, "Une bonne journée républicaine", A. Dély, "Le banquet", *La République de l'Oise*, 31/10/1899, pp. 1, 1-2 ; "Le cortège d'à-côté", G. Tholome, "Lettre ouverte à Mr Doliveux, Inspecteur d'Académie", *Le Journal de l'Oise*, 31/10, 05/11/1899 ; G. Tholomé, "Le Lycée des Francs-Maçons", *Journal de l'Oise*, 21/12/1899 ; "Chronique locale. Institution du Saint-Esprit", *Journal de l'Oise*, 07/04/1900.

***
*

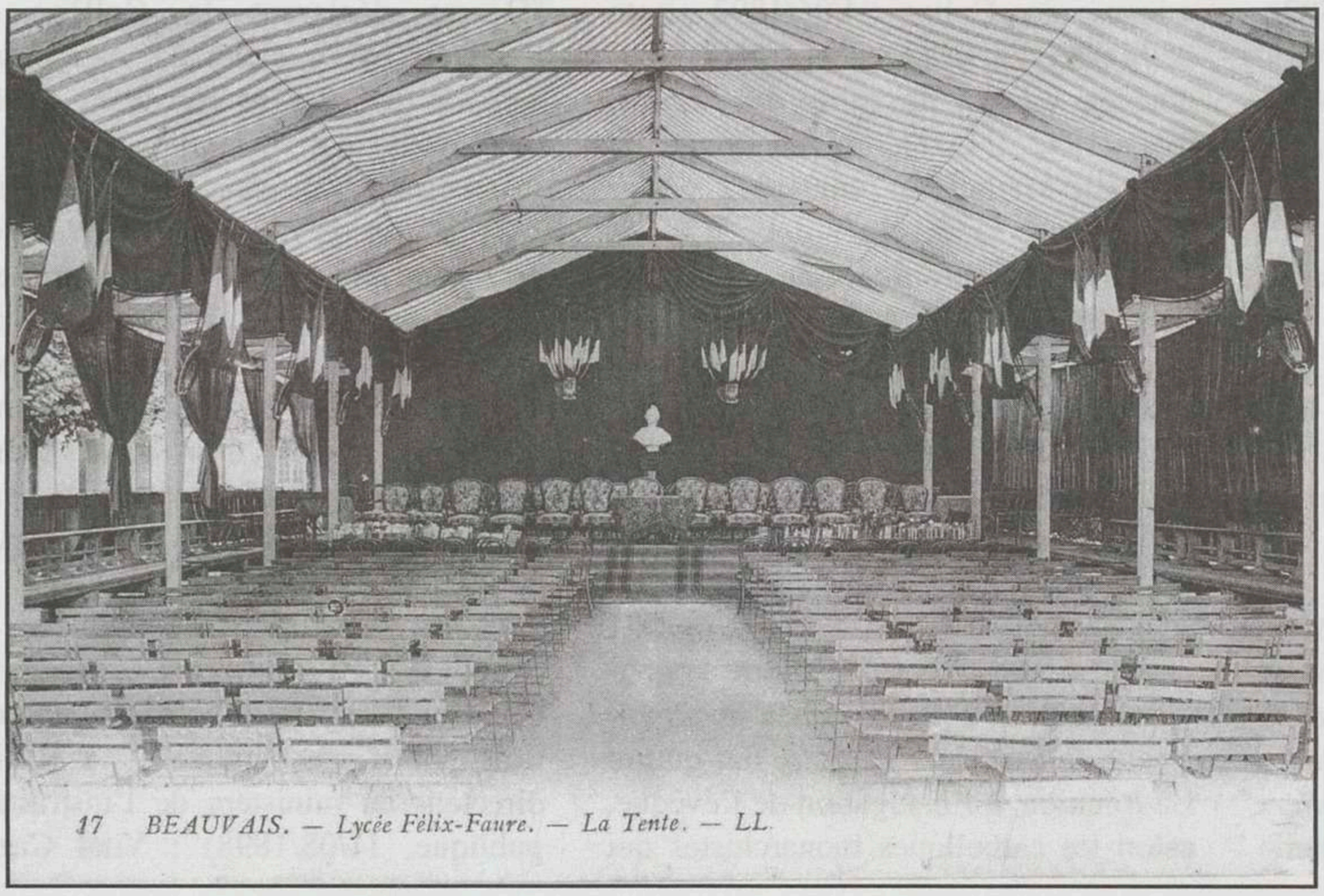

Tente décorée, destinée à la distribution des prix, Lycée de Beauvais début XXème siècle.

(A.D. Oise)